

DU 11 février 2026

Convocation du Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN adressée individuellement à chaque conseiller pour la session ordinaire du 1^{er} trimestre 2026 qui s'ouvrira le 24 février 2026 à 18 heures.

Le Maire,

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

Etaient présents :

Madame Christiane LE CORRE, Monsieur GROUSSOU Bernard, Madame PÈRE Catherine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame Francine LAROUSSINIE, Monsieur GIL Philippe, Madame PRADELLE Magali, Monsieur GAYRAL Michel, Madame MARTINS Elisabeth, Monsieur DELBECQUE Patrick, Madame DEBAILLEUL Catherine, Monsieur BUISSON Jean-Luc, Madame CHARPENTIER Stéphanie, Monsieur THOMAS Bernard, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean-Luc, Monsieur ZMUDA Patrick, Madame HOHOL Elisabeth, Monsieur SAZY Xavier, Madame FURLAN Josiane, Monsieur SIROT Pascal et Madame VILLA Annie formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Monsieur LOPES Ernest a donné pouvoir à Monsieur GIL Philippe
Madame BRU Laetitia a donné pouvoir à Madame LE CORRE Christiane jusqu'au vote de la délibération n°2
Monsieur CESSAC Guillaume a donné pouvoir à Madame PERE jusqu'au vote de la délibération n°2
Madame BAYLET Victoria absente jusqu'au vote de la délibération n°2
Madame DUCASSE Marie-Noëlle absente jusqu'au vote de la délibération n°2
Monsieur ROBERT Didier a donné pouvoir à Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc
Madame ORLANDI Claudine a donné pouvoir à Madame DUCASSE Marie-Noëlle

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Merci de votre présence pour cette séance du conseil municipal.

Je constate que le quorum est atteint.

En application de l'article L.2121-17 du CGCT, Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu délégation de vote

NOM – PRENOM	Présence ou Absence ou Pouvoir
Mr BAYLET Jean-Michel	
Mme LE CORRE Christiane	
Mr GROUSSOU Bernard	
Mme PERE Catherine	
Mr ZANIN Daniel	
Mme LAROUSSINIE Francine	
Mr LOPES Ernest	Absent donne pouvoir à Mr GIL Philippe
Mme BRU Laetitia	Absente donne pouvoir à Mme LE CORRE Christiane jusqu'au vote de la délibération n°2
Mr GIL Philippe	
Mme PRADELLE Magali	
Mr GAYRAL Michel	
Mme BAYLET Victoria	Absente jusqu'au vote de la délibération n°2
Mr CESSAC Guillaume	Absent donne pouvoir à Mme PERE Catherine jusqu'au vote de la délibération n°2
Mme DUCASSE Marie-Noëlle	Absente jusqu'au vote de la délibération n°2
Mr ROBERT Didier	Absent donne pouvoir à Mr DINIZ-DUPRAT Jean-Luc
Mme MARTINS France Elisabeth	
Mr DELBECQUE Patrick	
Mme DEBAILLEUL Catherine	
Mr BUISSON Jean-Luc	
Mme CHARPENTIER Stéphanie	
Mr THOMAS Bernard	
Mme ORLANDI Claudine	Absente donne pouvoir à Mme DUCASSE Marie-Noëlle
Mr DINIZ-DUPRAT Jean-Luc	
Mr ZMUDA Patrick	
Mme HOHOL Elisabeth	
Mr SAZY Xavier	
Mme FURLAN Josiane	
Mr SIROT Pascal	
Mme VILLA Annie	

Monsieur le Maire : « Comme de tradition je propose de désigner en qualité de secrétaire de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame CHARPENTIER Stéphanie

Il est indispensable que vous soyez présent dans les 5 jours qui suivent le Conseil Municipal. Vous me confirmez votre disponibilité ? OUI. Merci

*Je sou mets au vote. Vote à main levée.
Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?*

C'est l'unanimité, merci.

Madame Stéphanie CHARPENTIER a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal. »

Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 qui retrace l'ordre du jour, le contenu des débats et les décisions prises lors de cette séance.

*Si vous n'avez pas d'observations sur sa rédaction, je le sou mets au vote
Tout le monde est d'accord ?
Le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 est adopté, je vous remercie ».*

Décisions municipales	6
ADMINISTRATION	8
1. Délibération autorisant le recours au service d'assistance à l'archivage du Centre de Gestion pour la réalisation du récolement post-électoral des archives	8
FINANCES	13
2. Budget Primitif 2026 - Commune	27
3. Modification autorisation de programme – Crédits de paiement	30
4. Budget primitif 2026 – Tourisme	32
5. Budget primitif 2026 – « Animations,Culture,Evènementiel »	34
6. Subvention au budget « Animations, Culture, Evènementiel Valence »	37

Monsieur le Maire :

« J'ai à vous parler d'un certain nombre de décisions municipales que j'ai prise depuis le dernier conseil et que vous avez reçues dans les notes de synthèse de ce conseil.

Conformément à la délégation de pouvoirs que vous m'avez accordée. Est-ce que vous souhaitez que je les lise ? Ou est-ce que vous êtes d'accord ?

Puisque vous les avez vus, il n'y en a pas trop cette fois-ci, donc vous pouvez les avoir lus, sait-on jamais.

Donc tout le monde est d'accord pour que je ne les lise pas. Est-ce que vous me dispensez de les lire ou est-ce que vous voulez que je les lise ? Il faut l'unanimité.

Tout le monde est d'accord pour qu'on ne les lise pas ? Parfait. Donc, unanimité. Je vous demande de prendre acte de ces décisions municipales. »

Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions municipales suivantes :

DECISION MUNICIPALE N° 04/2026

OBJET : Contrat de maintenance du système de vidéo-protection déployé sur la commune de Valence d'Agen

VU le déploiement d'un système de vidéo-protection sur la commune de Valence d'Agen, il a été rendu nécessaire d'établir un contrat de maintenance pour l'ensemble du système,

Il a été nécessaire de désigner la société Inéo Infracom, pour effectuer la maintenance et l'installation du système de vidéo protection.

La prestation de service s'élève à 11 547,64 HT.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 et se terminera le 31 décembre 2026.

DECISION MUNICIPALE N° 05/2026

OBJET : Renouvellement de la cotisation sur le :

Budget de la commune : Association des Petites Villes de France

La cotisation 2026 pour l'association des Petites Villes de France a été renouvelée pour un montant de 632,88 euros.

DECISION MUNICIPALE N° 06/2026

OBJET : Renouvellement de l'adhésion sur le :

Budget de la commune : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
L'Environnement (CAUE)

La cotisation 2026 pour le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a été renouvelée pour un montant de 600,00 euros.

DECISION MUNICIPALE N°07/2026

OBJET : Contrat de location radio LTE, abonnement et mise en service destinés aux Agents de la Police Municipale - SYRADE

VU la nécessité de souscrire un contrat de location, abonnement et mise en service de radio avec la société SYRADE, sise 7 Rue de la Motte Picquet 33041 Bordeaux Cedex, utilisés au sein du service de la police municipale,

Le contrat de location sera conclu à compter du 1/03/2026 au 01/03/2029 pour un montant de 660,00 euros HT par terminal.

Tout dépassement du volume de données inclus dans l'abonnement entraînera entraînera un montant supplémentaire de 5,00 € par tranche de 1 Go consommée.

Les opérations de blocage et déblocage de la carte SIM sont soumises à des frais administratifs fixes d'un montant de 30,00 € par acte.

Je vous demande d'en prendre connaissance.

ADMINISTRATION

I. Délibération autorisant le recours au service d'assistance à l'archivage du Centre de Gestion pour la réalisation du récolement post-électoral des archives

Monsieur le Maire : « Donc vous savez que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L.212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Ainsi, après chaque élection ou renouvellement du conseil délibérant, les collectivités sont tenues de procéder au récolement réglementaire des archives, prenant la forme d'un état topographique de celles-ci et d'un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, accompagné d'un récolement, annexé, comme ce fut le cas en 2020.

Le récolement est l'inventaire des archives de la collectivité, avec indication de l'état de conservation des documents.

L'objectif de cette opération est de formaliser le transfert de responsabilité du Maire au nouveau Maire en ce qui concerne l'état des archives de la collectivité ; le Maire étant pénalement responsable de tout détournement d'archives publiques ou de toute destruction non réglementaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne, propose aux collectivités affiliées d'effectuer cette mission pour le compte de la collectivité sous forme de prestation ponctuelle « récolement post-électoral », au tarif forfaitaire de 290 €, charges et frais de déplacements compris.

Considérant la nécessité pour la collectivité de se conformer à l'obligation réglementaire du récolement post-électoral des archives ;

Considérant que la collectivité ne dispose en interne ni des ressources ni des compétences nécessaires pour assurer cette mission notamment sur l'identification des fonds « modernes » et « anciennes » ;

Cette prestation sera faite avant le 31 décembre 2026. Une convention sera signée par les parties pour finaliser cette contractualisation.

Je vous propose :

- de DECIDER de recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne pour la réalisation de la prestation ponctuelle « récolement post-électoral », au tarif forfaitaire de 290 €, charges et frais de déplacements compris,*
- de m'AUTORISER à signer, la convention de service correspondante à cette mission ponctuelle avec le Centre de Gestion ;*
- de DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget.*

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-01-12

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE COUCOURS AU SERVICE D'ASSISTANCE À L'ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION POUR LA RÉALISATION DU RÉCOLEMENT POST-ÉLECTORAL DES ARCHIVES

Conformément aux texte législatifs et réglementaires en vigueur,

- Code du patrimoine, art L212-6 et L212-6-I
- Arrêté interministériel du 31 décembre 1926 portant réglementation des archives, modifié
- Préconisations DGPA / SIAF/ 2025/011 du service interministériel des Archives de France relatives au récolement des archives communales et intercommunales à effectuer suite aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.
- La circulaire préfectorale du 21 février 2025

Vu la délibération n° 2017-28 en date du 4 juillet 2017 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la mise en place d'un service facultatif d'assistance à la gestion des archives ;

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L.212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Ainsi, après chaque élection ou renouvellement du conseil délibérant, les collectivités sont tenues de procéder au récolement réglementaire des archives, prenant la forme d'un état topographique de celles-ci et d'un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, accompagné d'un récolement, annexé.

Le récolement est l'inventaire topographique des archives de la collectivité, avec indication de l'état de conservation des documents.

L'objectif de cette opération est de formaliser le transfert de responsabilité du Maire au nouveau Maire en ce qui concerne l'état des archives de la collectivité ; le Maire étant pénalement responsable de toute détournement d'archives publiques ou de toute destruction non réglementaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne, propose aux collectivités affiliées d'effectuer cette mission pour le compte de la collectivité sous forme de prestation ponctuelle « récolement post-électoral », au tarif forfaitaire de 290 €, charges et frais de déplacements compris.

Considérant la nécessité pour la collectivité de se conformer à l'obligation réglementaire du récolement post-électoral des archives ;

Considérant que la collectivité ne dispose en interne ni des ressources ni des compétences nécessaires pour assurer cette mission notamment sur l'identification des fonds « modernes » et « anciennes » ;

Cette prestation sera faite avant le 31 décembre 2026. Une convention sera signée par les 2 parties pour finaliser cette contractualisation.

Monsieur le Maire propose :

- de *DECIDER de recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne pour la réalisation de la prestation ponctuelle « récolement post-électoral », au tarif forfaitaire de 290 €, charges et frais de déplacements compris,*
- de *AUTORISER ou en son absence autorise son représentant à signer, la convention de service correspondante à cette mission ponctuelle avec le Centre de Gestion ;*
- de *DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget.*

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ***DECIDE de DECIDER de recourir au service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne pour la réalisation de la prestation ponctuelle « récolement post-électoral », au tarif forfaitaire de 290 €, charges et frais de déplacements compris,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise son représentant à signer, la convention de service correspondante à cette mission ponctuelle avec le Centre de Gestion ;***
- ***DECIDE de DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget.***

**CONVENTION DE SERVICE
ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE**

**"RECOLEMENT REGLEMENTAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026"**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le livre II - titre premier du Code du Patrimoine ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment en son article 25 modifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 - art. 80 ;
Vu les préconisations de la note d'information du service interministériel des Archives de France DSPA/SIAF/2025/11 relatives au récolement des archives communales et intercommunales à effectuer suite aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.
Vu les circulaires du Préfet de Tarn et Garonne relatives aux obligations des maires en matière d'archives, en date du 21 février 2025 et du
Vu la délibération n° 2017-28 en date du 4 juillet 2017 du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la mise en place d'un service d'expertise d'archivage en soutien aux collectivités du département ;
Vu la délibération n° 2023-11 en date du 12 avril 2023 du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne relative à la réévaluation du tarif journalier du service Assistance à l'archivage ;
Vu la délibération en date du du conseil municipal autorisant le maire à conclure une convention de recours ponctuel au Service d'Assistance à l'Archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne pour la prestation spécifique "Récolement réglementaire des archives communales",*

Il est convenu ce qui suit :

ENTRE

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, représenté par son président M. Jean Luc DEPRINCE dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du Centre en date du 19 novembre 2020, ci-après-désigné "Centre de Gestion"

ET

La commune DE VALENCE D AGEN, représentée par M. BAYLET Jean-Michel, en sa qualité de maire, ci-après-désignée "la collectivité"

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la réalisation de la prestation spécifique du récolement réglementaire des archives communales suite aux élections municipales de 2026, confiée par la collectivité au Centre de Gestion.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion met à la disposition de la collectivité les services d'un archiviste diplômé qui aura pour mission :

- d'effectuer une visite au sein de la commune afin de recenser le contenu du fonds d'archives communal sur tous ses lieux de conservation, y compris les archives numériques.
- de préparer le procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales.
- de rédiger le récolement des archives communales papier et numériques. Un état précis sera établi pour les collections fondamentales (arrêtés, délibérations, état civil, cadastre, permis de construire) et un état plus sommaire pour le reste des archives.

Aucune mission complémentaire sur le récolement réglementaire ne peut être demandée au Centre de Gestion après cette échéance, sans qu'elle soit fondée sur une délibération de l'organe délibérant de la collectivité et sur un avenant à la présente convention conclu entre les deux parties.

ARTICLE 2 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DES INTERVENTIONS

Les prestations du Service d'Assistance à l'Archivage mentionnées à l'article 1 sont estimées à 1 jour.
Le Service Assistance à l'archivage s'engage à réaliser la prestation avant le 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION

Avant l'intervention sur place, le Centre de Gestion prendra contact au préalable avec la collectivité pour planifier et organiser la visite de récolement. La collectivité s'engage à communiquer à l'archiviste les emplacements exhaustifs des lieux de conservation d'archives, internes ou externes, et de garantir leur accessibilité. Durant la visite, elle se tiendra également à la disposition de l'archiviste pour tout renseignement complémentaire nécessaire à l'exécution de sa mission. L'archiviste devra pouvoir accéder sur demande à tous les lieux de conservation d'archives "anciennes" ou récentes, bureaux administratifs y compris. A la fin de la mission, le Centre de Gestion transmettra à la collectivité le procès-verbal de récolement et ses annexes, qu'elle aura la charge de soumettre à la signature des maires/présidents "entrant/sortant" (ou maire/président réélu).

ARTICLE 4 : TARIFICATION

En contrepartie des prestations énumérées à l'article 1, dont la durée est précisée à l'article 2, la collectivité s'engage à verser au Centre de Gestion, sur production de titre, la somme forfaitaire de 290 euros.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE DE LA PRESTATION PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives départementales de Tarn-et-Garonne exercent le contrôle scientifique et technique sur les archives courantes, intermédiaires et définitives qui appartiennent aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics et à leurs groupements existant dans le département (articles R212-3 et 4 du code du patrimoine). Ce contrôle porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives. À ce titre, un exemplaire du procès-verbal de décharge et de prise en charge ainsi que le récolement devront être adressés au directeur des Archives départementales à l'issue de la prestation.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX

A défaut d'accord amiable, tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention est réputé être du ressort du tribunal administratif de TOULOUSE.

Fait en double exemplaire

Le Centre de Gestion

La Collectivité

à MONTAUBAN, le le Président du Centre de Gestion Jean Luc DEPRINCE	à VALENCE D AGEN , le le Maire
---	---------------------------------------

Le premier exemplaire de la convention est à conserver par la collectivité.
Le second exemplaire est à retourner au Centre de Gestion.

CDG82
23, bd Vincent Auriol, 82000 MONTAUBAN
05.63.21.62.00
www.cdg82.fr

FINANCES

Arrivées de Mesdames Victoria BAYLET et Marie-Noëlle DUCASSE et Monsieur Guillaume CESSAC

Monsieur le Maire : « J'en viens donc à l'essentiel de notre réunion de ce soir.

Chers Collègues,

Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 février dernier, nous voilà réunis pour le vote du dernier budget de ce mandat. Cette édition 2026 reste fidèle à nos engagements et à notre politique volontariste en continuant à investir pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Les grandes lignes de ce budget vous ont été en effet présentées lors du débat d'orientation budgétaire et les différentes commissions municipales ont également travaillé le sujet.

Ce sixième budget de notre mandat reste ambitieux et toujours avec la volonté d'être élaboré en préservant les équilibres financiers. Il traduit la détermination de l'équipe municipale à tenir ses engagements devant nos concitoyens avec l'optique d'une gestion mesurée et le développement de la dynamique de notre territoire que nous n'avons cessée d'encourager, avec toujours le même objectif : ne pas augmenter les impôts locaux !

En ces temps de campagne électorale, il se dit beaucoup de choses ; trop de choses pas très gentilles souvent. Rarement exactes. Mais enfin, c'est ainsi, c'est la société d'aujourd'hui et notre campagne électorale n'y échappe pas, à mon grand regret, parce que moi je porte des valeurs républicaines, Et je crois qu'on se doit le respect les uns aux autres quelles que soient nos convictions ou nos engagements. Mais j'ai bien l'impression que ça n'est plus partagé par tout le monde par les temps qui courent.

En tout cas, j'en profite, puisqu'il se dit beaucoup de choses, en particulier sur les finances, pour faire un focus sur ce sujet.

Nous pouvons comparer Valence aux 7 autres communes du département entre 5 000 et 10 000 habitants et qui n'ont pas nécessairement les mêmes équipements.

Je vous rappelle que nous avons un lycée, un collège, une maison de santé, un hôpital, un centre de secours, une gendarmerie, un centre médico-social et bientôt d'autres équipements qui sont en voie de finalisation.

Je veux quand même vous citer le ratio par habitant des recettes liées aux impôts locaux :

- CAUSSADE : 806 €/h
- NEGREPELISSE : 617 €/h
- MONTECH : 550 €/h
- VERDUN : 535 €/h
- VALENCE : 361 €/h

Donc nous réalisons beaucoup plus que les autres. Nous développons beaucoup plus que les autres. Nous offrons de bien meilleurs services publics en ayant quand même une pression fiscale qui est moins très méandre de certains. Donc je vous demande bien d'intégrer ces chiffres.

Alors, c'est la conséquence de quoi ? Eh bien du fait que, comme nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts, nous avons des taux parmi les plus bas du département. Et là, je reprends le comparatif. Sur le foncier bâti :

- MONTECH : 61,72 %
- CAUSSADE : 58,2 %
- NEGREPELISSE : 57,62 %
- VERDUN : 53,84 %
- VALENCE : 38,30 %

Et je continue et j'en termine par le foncier non bâti :

- CAUSSADE : 157,61 %
- VERDUN : 141,35 %
- MONTECH : 61,72 %
- NEGREPELISSE : 96,07 %
- VALENCE : 44,93 %

Voilà donc moi je tiens à vous remercier de tout cela parce que nous avons su ensemble mener une politique de fort développement, d'investissements importants, de services publics tout à fait remarquables sans jamais aller chercher dans la poche des Valenciens et des Valenciennes. Et lorsque les impôts augmentent, c'est parce que l'Etat augmente ses bases, ce n'est jamais nous qui en sommes la cause et je le dis, ici comme Maire, mais aussi en tant que Président de la Communauté de communes, puisque là encore, nous n'avons pas touché aux impôts une seule fois pendant ce mandat.

Je poursuis sur le Budget.

Comme vous l'avez vu à travers les dossiers transmis et notamment les maquettes des budgets primitifs 2026, notre budget principal s'équilibre à 11 148 259€ (soit 7 888 579€ pour la section fonctionnement et 3 259 580 € pour la section investissement).

Bien entendu, ce budget 2026 se traduit également par des mesures conservatoires présentées lors du DOB et depuis le début de notre mandat - pas de hausse de la fiscalité, maîtrise des dépenses de fonctionnement, recours à l'emprunt encadré -, tout en continuant nos projets d'investissements, parce que nous avons un certain effort pour aller chercher très souvent 80% de subventions, ce qui est le maximum autorisé par la loi et ce qui est plutôt rare et que n'ont pas les autres.

Beaucoup de projets sont terminés ou en cours de finalisations, tels que la réfection du lotissement La Plaine, l'extension du réseau de vidéoprotection, les bornes de recharges pour les véhicules électriques ou les travaux de rénovation du club house du terrain de tennis couvert.

Le budget 2026 est dans la continuité de ces aménagements concrets d'espaces de vies de quartier et se traduit par exemple par l'achèvement de la réhabilitation du stade, de l'amélioration de la mobilité urbaine sur l'Avenue du 11 novembre, la sécurisation des Allées des Fontaines basses,

l'extension du système de vidéoprotection et des travaux d'installation d'éclairage public solaire sur différentes rues où de nouvelles constructions ont été dernièrement réalisées.

Vous savez, j'ai une tendance naturelle à lire beaucoup la presse y compris dans les départements voisins et quand je vois les débats dans des villes comme Agen, ou Montauban, qui sont beaucoup plus importantes que nous, ou même Castelsarrasin, si on rapporte au nombre d'habitants, nous avons un système de vidéoprotection sans nul autre pareil et nous avons eu raison de le faire.

Nous consacrons régulièrement une enveloppe au renouvellement d'une partie du parc des véhicules des services techniques qui n'est pas des plus jeunes, nous devons continuer à remplacer certains véhicules obsolètes qui coûtent très cher à l'entretien, notamment un tracteur multifonctions.

Je dois dire au passage que je suis scotché par le prix de ces véhicules aujourd'hui. Que ce soit les véhicules de sapeurs-pompiers ici ou pour le SDIS, les prix ont triplé voir quadruplé en même pas 10 ans.

Nous continuons bien sûr, et c'est une des forces de Valence que nous poussons, que nous soutenons et dont nous sommes fiers, à soutenir le monde associatif avec une enveloppe identique aux années précédentes.

Chers collègues, vous pouvez constater que nous travaillons au quotidien pour les valenciens. Ainsi à travers les commissions, vous êtes mis à contribution pour conduire des réflexions et des propositions afin de rationaliser nos dépenses et de prioriser nos projets.

Alors, en tant que Maire, et je l'ai évoqué tout à l'heure, je me consacre également à trouver pour Valence d'Agen de nouvelles aides et subventions directes afin que ces projets soient le plus largement financés par nos partenaires institutionnels.

Même si l'État impacte de manière significative notre capacité de gestion avec la suppression de fiscalités et de ressources propres et des systèmes de péréquations toujours plus lourds, ou des prélèvements plus importants nous restons résolument optimistes et l'investissement public a sa place dans l'économie locale.

Nos projets communaux sont ainsi attendus par les valenciens et ils sont réfléchis et confiants en l'avenir. Tout ceci bien évidemment en poursuivant les actions engagées sur nos dépenses en poursuivant notre désendettement.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce budget.

Il nous appartient maintenant d'appréhender les grandes lignes du budget 2026.

Cathy, je vous donne maintenant la parole mais avant cela je tiens particulièrement à vous remercier pour votre rigueur et votre implication tout au long de ce mandat dans les comptes de la commune. La préparation d'un budget est un long processus qui implique la participation de tous. Merci également aux services et en particulier à notre comptable, Carole VIOT.

Cathy, vous avez la parole. Merci de bien parler dans le micro pour que tout le monde puisse entendre. »

Arrivée de Madame BRU Laetitia

Madame Catherine PERE : « Merci Monsieur le Maire, nous allons reprendre les éléments évoqués dans le rapport des budgets primitifs 2026 qui vous a été transmis.

Cet envoi a été complété par les maquettes officielles des différents documents budgétaires

Vous pourrez constater des modifications à la marge. En effet, le rapport doit réglementairement vous être transmis 12 jours francs avant la séance de Conseil municipal.

En 12 jours, nous avons eu de nouvelles informations, pris le temps d'ajuster les enveloppes et le montant des opérations d'ordre en collaboration avec Monsieur GUERIN, notre conseiller aux décideurs locaux.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un rappel sur la procédure spéciale qui sera suivie cette année.

Comme chaque année, je vous rappelle la définition du budget : il s'agit de l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.

Habituellement le vote des comptes financiers uniques (CFU), documents retraçant l'ensemble des recettes et dépenses réalisés sur l'exercice précédent, précède le vote des budgets.

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 a alors lieu concomitamment au vote des CFU ce qui permet leur report immédiat au budget de l'exercice de l'année N.

Cette année, les budgets 2026 seront votés avant l'approbation des CFU de l'exercice 2025 et donc de l'affectation des résultats.

Toutefois, sans qu'ils soient constatés officiellement par délibération, ces résultats peuvent être estimés à la fin de l'exercice et repris par anticipation dans l'élaboration du budget suivant avant même l'approbation des CFU.

On parle alors de reprise anticipée des résultats. Ces derniers, non définitifs, seront validés officiellement lors du vote des CFU qui devra intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture.

Le premier budget que nous allons examiner ce soir est le budget principal.

Le budget comporte deux sections :

- La section de fonctionnement retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité,
- La section d'investissement présentant les programmes d'équipement et ayant vocation à enrichir le patrimoine.

Commençons par la section de fonctionnement.

Concernant cette section, les résultats anticipés font état d'un montant de 7 666 451,98 € de recettes de fonctionnement pour 7 517 895,97 € de dépenses de fonctionnement.

La différence, soit 148 556,01 €, représente le résultat de l'exercice. En reprenant le solde antérieur, le résultat cumulé est de 743 451,17 €.

Quant au budget primitif, il vous est proposé pour un montant de 7 888 579 €.

Le budget étant voté par chapitres, nous allons maintenant en détailler le contenu.

Le graphique projeté concerne les résultats anticipés de l'année 2025 et vous donne la répartition des dépenses réelles de fonctionnement.

Les deux principaux postes de charges sont :

- Les charges de personnel, pour 56 % du budget,
- Et les charges à caractère général, pour 28 % du budget.

Les proportions restent identiques aux années précédentes.

S'agissant du chapitre regroupant les charges à caractère général, il regroupe les dépenses de fonctionnement de la commune telles que l'électricité, le gaz, les produits d'entretien, fournitures scolaires et administratives, l'entretien des bâtiments, du réseau pluvial, des véhicules...

Entre 2024 et 2025, ce chapitre enregistre une hausse de 80 107,82 €. Vous pouvez voir son évolution depuis 2022 sur le tableau projeté.

Pour 2026, le montant de l'enveloppe globale est de 2 135 156 €, pour 2 225 592 € en 2025.

La ligne relative aux frais d'électricité demeure le premier poste de dépenses en 2025 en atteignant 357 622 €, quant au chauffage urbain (gaz) son montant est de 128 500 €.

Les charges d'électricité et de gaz représentent à elles seules 28,4 % des charges à caractère général.

L'achat de repas pour les cantines scolaires auprès de la Communauté de Communes est le deuxième poste de dépenses. Pour rappel, nous achetons le repas à 4,40 € et nous le refacturons aux familles 2,90 € (lorsque le délai de commande est respecté).

Après la réévaluation des forfaits élèves en 2025, la Commission Education n'en propose pas de nouvelles cette année.

Elle propose néanmoins la création d'un forfait nuit pour les enfants partant en voyage scolaire.

10 € par enfant et par nuit seront ainsi versés. 1 200 € ont été budgétés à cet effet sur le budget 2026.

Passons aux charges de personnel.

En 2025, elles représentent 56 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. (Pour 56 % en 2024 et 55% en 2023).

Je vous le rappelle, le point d'indice servant de base au calcul du traitement des agents, après deux années d'augmentation (3,5 % en 2022 et 1,5% en 2023), est de nouveau gelé depuis 2024.

Néanmoins, malgré les transferts de compétences nos charges de personnel ne diminuent pas, tant en équivalent temps plein qu'en montant.

Les modifications statutaires imposées par la loi ainsi que le glissement vieillesse technicité pèsent sur notre budget.

Entre 2024 et 2025, les dépenses liées au personnel augmentent d'un peu plus de 198 934 € (pour 41 700 € entre 2023 et 2024).

L'augmentation est significative comparativement aux années précédentes. Néanmoins des recrutements budgétisés n'ont pas été réalisés cette année (responsable des affaires scolaires).

Pour l'année 2025, les impacts notables sont les suivants :

- ✓ Environ 17 000 € pour les avancements d'échelon et de grade,
- ✓ Augmentation des cotisations à la CNRACL de 3 points en 2025 pour un coût supplémentaire par rapport à 2024 de 55 000 € environ,
- ✓ L'équivalent de la rémunération de quatre postes à temps plein pour les remplacements d'agents en congé de maladie (environ 70 000 €).
- ✓ Rémunération des agents recrutés pour le recensement 2025 pour 23 000 € environ.

Le budget 2026, avec un montant prévisionnel de 3 846 000 €, traduit une hausse de 145 000 € environ par rapport au montant réalisé en 2025.

Les principaux éléments expliquant cette évolution sont :

- ✓ 55 000 € liés à l'augmentation des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL – 3 points d'augmentation par an, sur 4 ans)
- ✓ 5 000 € liés à la prime pouvoir d'achat exceptionnelle,
- ✓ 21 200 € liés aux avancements d'échelon et de grade,
- ✓ De probables augmentations du SMIC,
- ✓ Un budget de 5 000 € pour l'organisation des élections municipales.

Autre chapitre, les atténuations de produits : ils correspondent à des reversements de fiscalité.

En ce qui nous concerne, il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation a été mis en place en 2012.

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le calcul du prélèvement de l'ensemble intercommunal est établi en tenant compte de plusieurs éléments (le potentiel financier agrégé par habitant et le revenu par habitant).

Le montant du FPIC s'élevait à 153 256 € en 2025 avec 36 599 € de reversement en recettes, soit un montant net versé de 116 657 € et était donc en diminution par rapport aux années précédentes. Compte-tenu du manque d'information, la prévision pour 2026 est évaluée à 163 000 €.

Est prévu en 2026, la somme de 1 000 € relative à un reversement de fiscalité lié à un trop perçu de TVA au titre de l'année 2025. Il s'agit de la fraction de TVA que nous percevons désormais en compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée.

Enfin, le chapitre des « Autres charges de gestion courante » après une baisse de 5 % entre 2023 et 2024, présente un résultat en augmentation de 3,8 % entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 24 195 €.

Parmi les charges de gestion courante, nous retrouvons les subventions aux associations (170 705 € versés en 2025 et 166 920 € en 2024).

L'enveloppe pour 2026 est maintenue à 200 000 € (incluant les subventions attribuées aux associations, mais non versées, pour l'année 2025 pour un montant de 500 €).

Outre les subventions versées, la commune met entre autres à disposition des locaux et du matériel et les accompagne dans l'organisation de manifestations. La commune a engagé une démarche de valorisation de ces avantages en nature, qui figurera dans une annexe du compte financier unique 2025, représentant un réel soutien à la vie associative.

Depuis 2022, une convention est établie avec l'Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de la Sainte Famille pour l'école Jeanne d'Arc dans le cadre du forfait communal. Il s'agit pour la commune de prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée en participant à la même hauteur que le coût de fonctionnement d'un élève public. Pour 2025, le montant du forfait était de 58 689 €.

Pour 2026, le montant du forfait est réévalué en fonction du nombre d'élèves et est estimé à 61 672 €.

C'est également dans ce chapitre que nous retrouvons les subventions aux autres budgets.

Le montant proposé pour 2026 concernant la subvention d'équilibre au budget « Animations, culture, événementiel » s'élève à 265 000 €, contre 224 400 € en 2025.

Je l'ai évoqué lors du DOB, il ne s'agit pas d'augmenter le budget alloué à l'organisation des animations. Ce budget restera constant en 2026.

Je vous rappelle qu'une subvention complémentaire exceptionnelle de 40 000 € a été votée en octobre 2025. Elle a été inscrite au budget mais non versée, les fonds nécessaires étant disponibles pour le financement des animations jusqu'à la fin de l'année.

Cela a néanmoins induit un déficit de fonctionnement sur 2025 qu'il convient de combler sur 2026 afin d'équilibrer le budget. Il s'agit bien d'une sorte de « rattrapage » et aucunement d'une augmentation de l'enveloppe globale allouée pour les animations.

S'agissant du budget Tourisme, une subvention d'équipement de 60 000 € a été versée en 2025 ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 52 000 € environ.

Le budget 2026 ne nécessite pas le versement de subventions de la part de la commune, compte-tenu, nous le verrons au moment du vote de ce budget, des résultats positifs du camping sur l'année 2025.

Nous passons maintenant aux recettes réelles de la section de fonctionnement.

Le graphique projeté concerne toujours les résultats anticipés de 2025 et donne la répartition des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre « Impôts et taxes » occupent une part prépondérante avec 54 % des recettes de cette section.

Quant à la fiscalité locale, deuxième chapitre de la section de fonctionnement, elle représente 23 %. Les atténuations de charges correspondent pour l'essentiel à des remboursements liés à la prise en charge des emplois aidés ou liés aux assurances du personnel (accident de service...).

10 000 € sont budgétés en 2026.

Les produits des services diminuent de 52 390 € entre 2024 et 2025, ils sont détaillés dans le tableau affiché, que vous retrouvez également dans le rapport.

La principale ressource de ce chapitre concerne la tarification des services périscolaires (cantine et garderie), des refacturations de personnel auprès des budgets annexes (cinéma et tourisme), des associations et auprès de la Communauté de Communes.

Pour 2026, il vous est proposé d'inscrire la somme de 340 000 €.

(Explication de la baisse entre 2024 et 2025 : refacturation d'un salaire en moins au budget Tourisme donc moins de remboursement sur ce chapitre. + Baisse 12 000 € de la régie Cantine/Périscolaire [nombre enfants en baisse également].

Explication de la baisse entre le budget 2025 et le budget 2026 : le salaire de l'ancien DST n'est plus refacturé à la CC2R, le nouveau n'assume plus de missions pour la CC2R).

Le chapitre « Impôts et taxes » représente 54% de notre section de fonctionnement avec un poids prépondérant de la dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté de Communes des Deux Rives.

La fiscalité locale représente elle, 43% de nos recettes de fonctionnement.

Alors qu'il était en augmentation depuis de nombreuses années (0,55% entre 2023 et 2024), entre 2024 et 2025, ce chapitre diminue de 0,12% (- 6 552 €).

Avant d'examiner plus précisément ce chapitre, il convient de garder en mémoire que le budget est cette année, voté plus tôt que les années précédentes. La commune ne dispose donc d'aucune donnée de l'Etat s'agissant des montants des dotations et des bases de fiscalité locale.

Les montants inscrits l'ont été après un premier examen de la loi de Finances.

J'en profite pour rappeler qu'un budget supplémentaire sera voté par la nouvelle équipe en mai ou en juin afin d'ajuster ces prévisions aussi bien en recettes qu'en dépenses.

La dotation de solidarité communautaire représente 45,6 % de nos recettes pour 2025.

Pour 2026, son montant est de 3 377 813 € en intégrant 13 élèves en moins (8 élèves en moins entre 2024).

Quant à la part communale de l'accise sur l'électricité, son versement est depuis 2023 effectué mensuellement par les services fiscaux de l'Etat. La notification du montant à percevoir est effectué par arrêté du Préfet. Aucun élément n'a pour le moment été transmis.

Le montant prévu pour 2025 était de 138 805 €. Une enveloppe de 140 000 € est budgétée pour 2026.

Les taxes foncières et d'habitation ont généré :

- un produit de 1 219 156 € en 2025,

soit une augmentation de 18 € par rapport à 2024

La faible revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité ainsi que le maintien des taux d'imposition ne permettent pas d'assurer la dynamique de cette recette.

Pour rappel, depuis 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes se sont vues transférer le taux du foncier bâti des départements.

Par conséquent, avec un maintien des taux, le taux du foncier bâti est de 38,90 % (9,97 % au titre du taux communal + 28,93 % au titre du taux départemental).

Afin de neutraliser l'impact de cette réforme fiscale, un coefficient correcteur a été mis en place : en 2024, nous étions contributeur à hauteur de 1 640 767 € et en 2025 à hauteur de 1 654 309 €. L'état de notification des bases fiscales n'a pas encore été communiqué aux collectivités. Pour 2026, compte tenu de la revalorisation fixée à 0,8% des bases de fiscalité, l'augmentation sera certainement très faible, il est possible d'évaluer le produit à 1 229 000 €.

Le chapitre « Dotations et participations » enregistre une baisse de 14,40% entre 2024 et 2025, soit - 135 899 €.

Cette diminution très conséquente fait suite à plusieurs années d'augmentation continue comme vous pouvez le voir sur le graphique projeté (+ 53 176 € entre 2023 et 2024, + 65 205 € entre 2022 et 2023).

La baisse conséquente de 18% de la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle y participe tout comme la diminution de 9% de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF.

Pour cette DGF, comme je vous l'ai expliqué à l'occasion du DOB une de ses composantes, la Dotation forfaitaire a été ramenée à zéro pour Valence d'Agen par un mécanisme d'écrêtement rendant la commune inéligible à cette dotation.

L'autre composante, la Dotation de Solidarité Rurale augmente elle de 2%.

Pour 2026, le montant de la DGF n'a pas encore été communiqué. La loi de Finances prévoyant une enveloppe nationale stable, le montant pour l'année 2026 a été évalué à l'identique par rapport au budget précédent.

S'agissant de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la loi de finances intègre une nouvelle diminution très importante de l'enveloppe nationale d'où une estimation intégrant 20% de baisse supplémentaire par rapport à 2025.

Sont également intégrées dans ce chapitre les compensations, elles correspondent aux remboursements de mesures d'exonération sur la fiscalité locale décidées par l'Etat en matière de taxes foncières et de CFE.

Les montants ne sont pas connus pour 2026. Ils ont été évalués prudemment à hauteur de l'inscription budgétaire de 2025, soit 310 000 €.

Les produits de gestion courante concernent le revenu des immeubles (locations) tel que détaillé à l'écran. Avec la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57, ils intègrent désormais les remboursements de sinistres.

Le montant proposé au budget primitif est de 65 000 €.

Nous venons de terminer la présentation de la section de fonctionnement pour maintenant aborder l'épargne, élément central au niveau de l'analyse financière.

Après retraitement de certaines opérations (travaux en régie et cessions) et en intégrant le capital de la dette, le solde entre nos recettes et dépenses de fonctionnement nous permet de déterminer notre **épargne nette**

Il s'agit d'un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Si l'épargne nette, à la fin de l'année 2024, augmentait de 230% pour atteindre 287 580 €, soit une augmentation de 200 580 €, elle diminue fortement en 2025 pour atteindre : -182 408 €.

Cette baisse s'explique par la diminution des recettes et la hausse des dépenses de gestion, un effet « ciseaux » qui,

couplé à une augmentation du capital d'emprunt à rembourser, vient altérer l'épargne nette de la commune.

L'examen des chiffres depuis 2021 permet effectivement de constater des dépenses de gestion en constante augmentation, dépenses qui ne sont pas compensées par des recettes stagnantes ou en diminution constante.

Les nombreux projets d'investissement concrétisés en fin de mandat expliquent également cette baisse de notre épargne nette.

Même si cette baisse n'est peut-être que temporaire, l'épargne est un élément central au niveau de l'analyse financière, il convient donc de mesurer l'impact du budget 2026 et de se fixer un cap à tenir afin de conserver un niveau acceptable.

Après la section de fonctionnement, intéressons-nous à la section d'investissement.

Comme vous pouvez le voir, le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes à 3 259 680 €.

Ici aussi, des ajustements ont été réalisés depuis l'envoi de l'ordre du jour et du rapport il y a 12 jours. Les grands équilibres restent identiques, tout comme le montant des opérations d'investissement programmées.

Les résultats de l'exercice 2025 font apparaître un résultat cumulé déficitaire de 487 412,08 € sur la section d'investissement.

Avec la reprise des restes à réaliser, le résultat étant positif, le besoin de financement de cette section est donc nul. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture d'un besoin de financement.

La totalité des 743 451,17 € d'excédent de fonctionnement dégagés à la fin de l'exercice 2025 peuvent ainsi être affectés au financement de la section de fonctionnement du budget 2026. Nous allons maintenant détailler le contenu de cette section d'investissement.

Les dépenses d'équipement atteignent 1 355 605 € en 2025, le montant prévisionnel pour 2026 est de 1 730 669 € (en intégrant les restes à réaliser).

Le tableau présente les dépenses d'équipement par opération avec les montants réalisés entre 2023 et 2025 et les ouvertures de crédits pour 2026.

Les principales opérations réalisées en 2025 sont :

- Eglise Notre Dame : Eclairage au sol extérieur (3 024 € de RAR 2024) et sonorisation (14 051 €),

- Bâtiments communaux :

- Travaux au stade

- Tranche 5 – Programme 2024 (240 390 € - RAR 2024)

- Tranche 6 – Programme 2025 (91 133 €)

- Travaux Place du Colombier et Place Nationale (72 270 € - RAR),

- Ecoles : remise en état de l'ascenseur à l'école Gérard Lalanne, peinture extérieure, nettoyage et traitement de la toiture de l'école Pierre Perret (53 569 €),

- Lavoirs : charpente du lavoir du Pé de Gleyze et remise en éclairage des lavoirs Saint Bernard et de Théron (58 038 € - RAR),

- Remise en état des statues et de la fresque (19 630 €),

- Réfection de la climatisation au sein de l'hôtel de ville (10 476 €),

● Réseaux : extension du réseau de vidéoprotection au cimetière (23 034 € de RAR), enfouissement des réseaux des rues Lizotte et Peyroutas (113 769 € de RAR 2023), enfouissement des réseaux entre le rond-point Napoléon et l'ancienne station essence (100 288 €).

● Matériel – Mobilier :

- acquisition de matériel pour les services techniques – voirie, festivités, espaces verts, ateliers (34 374 €),

- acquisition d'un logiciel marché pour la Police Municipale (5 234 €),

- mobiliers urbains, signalétique horizontale et verticale, adressage (7 500 €),

● Eclairage : opération de remplacement mats et têtes de lampes (89 574 €), éclairage du rond-point Napoléon (47 388 €), remise en lumière statue et fontaine (11 749 €)

● Place Chaumeil et ses abords : travaux de requalification de l'Avenue Auguste Grèze (28 888 € de RAR 2023),

● Cimetière : travaux de réfection des murs du cimetière Auguste Grèze (9 320 €), remise en état des caveaux – bordures (54 226 € de RAR).

● Trottoirs : Frais de maîtrise d'œuvre Traversée de la ville, rue du 11 Novembre, allées des Fontaines (11 240 € de RAR).

Des crédits votés au budget 2025 sont reportés en 2026 pour un montant total de 491 886,31 €, il s'agit de restes à réaliser portant principalement sur :

- Etudes et maîtrise d'œuvre Traversée de ville et circulation allées des Fontaines (15 704 €),

- Réfection du réseau pluvial du lotissement La Plaine (67 400 €)

- L'éclairage du lotissement La Plaine (15 029 €),

- L'extension du réseau de vidéoprotection sur 7 sites (24 047 €),

- Les travaux du stade pour le programme 2025 (155 000 € environ),

- Travaux d'éclairage du tennis couvert et de rénovation du club house (34 463 €),

- Les travaux d'éclairage sur les lavoirs (10 740 €),

- Eclairage intérieur de l'église Notre Dame (25 000 €),

- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques (41 000 €),
- Matériels pour le CTM (11 265 €),
- Plantations Pontus et jardins de ville (9 000 €).

Concernant les inscriptions nouvelles, au budget 2026, sont prévus :

- Des travaux au complexe sportif « Evelyne-Jean Baylet » pour 47 000 € afin de finaliser le programme de réhabilitation,
- Des travaux d'amélioration de la mobilité urbaine sur la rue du 11 novembre (360 000 €),
- Des travaux de sécurisation de la partie basse des Allées des Fontaines (110 000 €)
- L'achat d'un tracteur multifonctions pour le CTM (46 000 €),
- L'extension du système de vidéoprotection (125 000 €)
 - Rues Murette et Peres (programme 2025 non engagé),
 - Rond-point Napoléon,
 - Ecole Jules Ferry,
 - Gare,
 - Passage souterrain près de la gare.
- Des travaux d'éclairage sur différentes rues et chemins ainsi que la remise aux normes d'armoires électriques (85 000 €),
- L'installation d'un nouveau feu récompense (8 500 €),
- Le changement d'un serveur informatique de la mairie (30 000 €).

En parallèle de ces dépenses d'équipement figurent des subventions d'investissement non négligeables.

Les subventions d'investissement, en 2025, représentent toujours environ 20 % des recettes réelles de cette section.

En effet, les projets d'investissement ont fait ou feront l'objet de demandes de financement, notamment dans le cadre du contrat Bourg-Centre, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, ou encore à travers le dispositif d'adhésion de Petites Villes de Demain.

Des financements seront également recherchés auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et tout autre potentiel financeur.

Je vous rappelle que vous avez autorisé Monsieur le Maire lors du dernier conseil municipal à solliciter certains de nos partenaires financiers habituels sur 5 projets, notamment la sécurisation des Allées des Fontaines ou l'amélioration de la mobilité urbaine de la Rue du 11 Novembre.

D'autres recettes figurent à la section d'investissement, nous retrouvons notamment le fonds de compensation de la TVA correspondant à la prise en charge d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en N-2. Le montant pour 2026 est de 286 432 €.

En 2026, les produits des cessions sont évalués à 252 700 € et correspondent à la mise en vente d'un terrain située Av. Baptiste MARCET au lieu-dit Bordes et la maison des costumes.

Un emprunt d'équilibre n'est pour le moment nécessaire afin de mener à bien ce programme d'investissement.

Les fonds de l'emprunt de 300 000 € contracté en 2025 seront débloqués en février 2026 dans le cadre des RAR.

L'annuité de la dette correspond au remboursement en capital (section d'investissement) et aux intérêts (section fonctionnement).

Pour 2026, l'annuité de la dette est évaluée à 1 125 700 €, contre 1 070 087 € en 2025 et 1 029 441 € en 2024.

En 2026, il n'est donc pas prévu d'augmenter notre niveau d'encours de dette avec la souscription d'un nouvel emprunt.

La reconstitution d'un niveau d'épargne satisfaisant et la maîtrise de notre volume de dette sont des éléments indispensables permettant d'aboutir à un ratio de désendettement acceptable par nos partenaires financiers.

Nous passons ensuite au budget du Tourisme.

Le budget du tourisme a été créé en 2010 suite à la reprise de la gestion du camping auprès de l'office du tourisme. Nous retrouvons donc sur ce budget, le camping et l'aire des camping-cars.

Depuis 2024, la halte de repos (ancien abattoir) est sur le budget animations, culture, événementiel. En 2025, la concession du port a été reprise par VNF (Voies Navigables de France).

Intéressons-nous tout d'abord à la section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de 44 372,18 €.

Les résultats du camping sont en effet en nette hausse par rapport à l'année 2024.

114 597 € de recettes réalisées en 2025 pour 59 063 € en 2024.

Nous verrons par la suite que cet excédent de fonctionnement permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement déficitaire.

Le budget qui vous est proposé pour l'année 2026 ne prend en considération que les dépenses courantes habituelles notamment les salaires de 2 agents refacturés par le budget principal de la commune (70 000 €).

Le budget s'équilibre à 112 348,61 €.

A signaler le chapitre sur les charges à caractère général, c'est-à-dire les frais de fonctionnement du camping, qui reste stable et est même en diminution si l'on compare les exercices 2024 et 2025.

Le montant inscrit pour 2026 s'élève à 21 847 € et est donc stable par rapport au budget 2025.

Cette diapo vous présente les résultats anticipés de 2025.

Les résultats anticipés 2025 font apparaître un résultat cumulé déficitaire de - 86 946,57 € sur la section d'investissement suite aux travaux réalisés en 2024 et 2025.

Comme j'ai pu vous l'indiquer, les bons résultats du camping sur cet exercice permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 44 372,18 € qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève lui à -27 023, 57 € après déduction des restes à réaliser.

Les 17 348,61 € restants sont affectés en recettes de fonctionnement sur le budget 2026.

Après cet examen des résultats 2025, il nous reste à examiner plus spécifiquement la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes à 106 946,57 €.

Des dépenses d'équipement à hauteur de 114 771,35 € (dont 94 821 € de RAR 2024) ont été réalisées en 2025. Elles concernent des travaux sur les équipements du camping (sanitaires et chalets) :

- Changement des menuiseries,
- Peintures intérieures et extérieures.
- Mise en conformité et en accessibilité des équipements et de la station assainissement autonome

En 2026, il s'agira de limiter les investissements afin de résorber progressivement le déficit cumulé d'investissement.

Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- Des subventions d'investissement pour un montant total de 59 923 € (RAR 2024),
- Et l'amortissement des biens (20 000 €).

Aucun n'emprunt n'a pas été réalisé sur l'année 2025 et aucun ne sera contracté en 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette sur le budget « Tourisme » est de 9 742,32 €.

Dernier budget à vous présenter, il s'agit du budget « Animations, culture, événementiel » sous forme de régie à autonomie financière sans personnalité morale qui regroupe les animations (marchés, fêtes), activités culturelles (cinéma) et divers événementiels.

Le 15 décembre 2025, le Conseil municipal a délibéré en faveur du transfert de la compétence « Cinéma » et de l'exploitation du Cinéma Apollo par la Communauté de Communes des Deux Rives à compter du 1er juin 2026.

Dans l'attente de la validation officielle du transfert et afin d'anticiper d'éventuels imprévus, le budget sera estimé sur l'intégralité de l'année 2026.

Tout d'abord, la section de fonctionnement.

Les résultats anticipés 2025 font apparaître un résultat cumulé déficitaire de – 10 739,91 € sur la section de fonctionnement.

Quant au budget primitif 2026, il s'équilibre en dépenses et recettes sur la section de fonctionnement à 377 400 €.

Le tableau projeté détaille les réalisations 2025 aussi bien en dépenses qu'en recettes par secteur. Bien qu'il s'agisse d'un budget à autonomie financière, une subvention en provenance du budget principal permet d'équilibrer ce budget.

En 2025, la subvention d'équilibre était de 224 400 €. Une subvention complémentaire de 40 000 € a été votée mais n'a pas été versée ce qui explique le déficit de la section de fonctionnement. Pour 2026, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 265 000 €.

Il ne s'agit pas d'augmenter le budget des animations sur cet exercice. Celui-ci restera identique au budget alloué en 2025. Néanmoins, afin de résorber le déficit et équilibrer le budget, il est nécessaire de verser une subvention d'un montant supérieur.

Examinons pour finir la section d'investissement.

Les résultats anticipés 2025 font apparaître un résultat cumulé excédentaire de 16 831, 54 € sur la section d'investissement.

Quant au budget primitif 2026, il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 25 331,54 €.

Compte-tenu du transfert du cinéma programmé en cours d'année, seule une demande pour une lampe du vidéoprojecteur xénon a été formulée pour un montant de 1 275,24 €.

Il est également prévu d'affecter sur ce budget, des dépenses d'investissement habituellement supportées par le budget communal.

La présentation des budgets primitifs est terminée.

Des questions ?

Passons désormais à l'adoption des délibérations en commençant par l'adoption du budget primitif 2026 de la Commune.

2. Budget Primitif 2026 - Commune

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame le Maire-adjoint chargée des finances.
L'avis de la commission, s'il vous plait ? ».

Catherine PERE :

« Donc la Commission Finances-Budget-Prospective financière a émis un avis favorable le 12 février 2026 ».

Monsieur le Maire :

« Merci. Qui souhaite la parole sur ce budget, présenter par Cathy, avec le talent qu'on lui connaît ?

Personne ?

Alors si personne ne demande la parole, je vous propose d'adopter ce budget équilibré en dépenses et recettes comme présenté par l'adjoint chargé des finances, de m'autoriser à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre et de me donner délégation pour notifier tout cela au comptant public et au sous-préfet.

Je vous propose,

- D'ADOPTER le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En fonctionnement, il s'élève à 7 888 579,00€
et en investissement à 3 259 680,00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de m'AUTORISER à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- de me DONNER délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

La Commission Finances-Budget-Prospective financière a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-02-13

OBJET : Budget Primitif 2026 - Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

La fongibilité des crédits permet à l'assemblée, d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant que le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 n'a pas encore été adopté,

Considérant la procédure réglementaire de reprise anticipée des résultats permettant une estimation de ces résultats avant l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel établi par l'ordonnateur et attestée par le comptable, la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget de l'année 2025 visé par le comptable ainsi que l'état des restes à réaliser établi au 31 décembre,

Considérant que ces derniers documents permettent de justifier une reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur le budget de l'exercice 2026,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose,

- D'ADOPTER le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 066 956.00 €	7 105 127.83 €
Opérations d'ordre	821 623.00 €	40 000.00 €
Résultat reporté		743 451.17 €
Total	7 888 579.00 €	7 888 579.00 €
INVESTISSEMENT		

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 153 381.61 €	1 005 831.75 €
Opérations d'ordre	127 000.00 €	908 623.00 €
Restes à réaliser	491 886.31 €	1 345 225.25 €
Résultat reporté	487 412.08 €	
Total	3 259 680.00 €	3 259 680.00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- de lui DONNER délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ADOPTER le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 066 956.00 €	7 105 127.83 €
Opérations d'ordre	821 623.00 €	40 000.00 €
Résultat reporté		743 451.17 €
Total	7 888 579.00 €	7 888 579.00 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 153 381.61 €	1 005 831.75 €
Opérations d'ordre	127 000.00 €	908 623.00 €
Restes à réaliser	491 886.31 €	1 345 225.25 €
Résultat reporté	487 412.08 €	
Total	3 259 680.00 €	3 259 680.00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **AUTORISE Monsieur le Maire** ou en son absence autorise son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- **DECIDE de DONNER** délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

3. Modification autorisation de programme – Crédits de paiement

Monsieur le Maire : « Cathy, merci de présenter cette proposition de modification ».

Madame Catherine PERE : « Oui Monsieur le maire

Donc,

« La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Deux autorisations de programme existent sur le budget communal :

- L'aménagement de la place Jean-Baptiste Chaumeil et de ses abords,*
- L'aménagement du jardin de Pontus.*

Il convient :

- D'actualiser le montant des autorisations de programme et de mettre à jour la répartition des crédits de paiement.*

Pour 2026, sont uniquement inscrits des restes à réaliser :

- 2 892 € pour la Place Chaumeil et ses abords, restes à réaliser concernant les réseaux de l'avenue Auguste Grèze.*
- 7 861 € pour le jardin de Pontus pour des raccordements de réseaux SMEP, eaux usées et ENEDIS.*

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire

Je vous propose :

- d'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme en cours,*
- d'ACTER l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.*

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-03-14**OBJET : MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification des autorisations de programme existantes,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme en cours, comme suit :

AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et de ses abords

AP 2021-01 Aménagement du jardin de Pontus

2014-01 PLACE CHAUMEIL ET SES ABORDS

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2025	CP 2026	Reste à financer
2 280 000,00	-	2 280 000,00	2 197 792,00	28 888,00	2 892,00	50 428,00

2021-01 JARDIN DE PONTUS

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2025	CP 2026	Reste à financer
980 000,00	-	980 000,00	954 759,00	-	7 861,00	17 380,00

- d'ACTER l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'APPROUVER** les modifications apportées aux autorisations de programme en cours, comme suit :

AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et de ses abords

AP 2021-01 Aménagement du jardin de Pontus

2014-01 PLACE CHAUMEIL ET SES ABORDS

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2025	CP 2026	Reste à financer
2 280 000,00	-	2 280 000,00	2 197 792,00	28 888,00	2 892,00	50 428,00

2021-01 JARDIN DE PONTUS

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2025	CP 2026	Reste à financer
980 000,00	-	980 000,00	954 759,00	-	7 861,00	17 380,00

- **DECIDE d'ACTER** l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

4. Budget primitif 2026 – Tourisme

Monsieur le Maire :

« Pour le budget primitif du Tourisme, après avoir écouté l'exposé de Madame Catherine PERE,

Je vous propose,

- D'ADOPTER le budget primitif **TOURISME** équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En fonctionnement, il s'élève à 112 348,61 €

et en investissement à 106 946,57 €.

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de me **DONNER** délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-04-15

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

La fongibilité des crédits permet à l'assemblée, d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant que le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 n'a pas encore été adopté,

Considérant la procédure réglementaire de reprise anticipée des résultats permettant une estimation de ces résultats avant l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel établi par l'ordonnateur et attestée par le comptable, la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget de l'année 2025 visé par le comptable ainsi que l'état des restes à réaliser établi au 31 décembre,

Considérant que ces derniers documents permettent de justifier une reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur le budget de l'exercice 2026,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose :

- d'ADOPTER le budget primitif 2026 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	92 348.61 €	90 000.00 €
Opérations d'ordre	20 000.00 €	5 000.00 €
Résultat reporté	- €	17 348.61 €
Total	112 348.61 €	112 348.61 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	15 000.00 €	27 023.57 €
Opérations d'ordre	5 000.00 €	20 000.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	59 923.00 €
Résultat reporté	86 946.57 €	0.00 €
Total	106 946.57 €	106 946.57 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de lui **DONNER** délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'ADOPTER le budget primitif 2026 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	92 348.61 €	90 000.00 €
Opérations d'ordre	20 000.00 €	5 000.00 €
Résultat reporté	- €	17 348.61 €
Total	112 348.61 €	112 348.61 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	15 000.00 €	27 023.57 €
Opérations d'ordre	5 000.00 €	20 000.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	59 923.00 €
Résultat reporté	86 946.57 €	0.00 €
Total	106 946.57 €	106 946.57 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DECIDE** de lui **DONNER** délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

5. Budget primitif 2026 – « Animations,Culture,Evènementiel »

Monsieur le Maire :

« Pour le budget primitif Animations, culture, évènementiel, après avoir écouté l'exposé de Madame Catherine PERE,

Je vous propose,

- **D'ADOPTER** le budget primitif Animations, Culture, Evènementiel équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En fonctionnement, il s'élève à 377 400,00 €

et en investissement à 25 331,54 €.

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de m'AUTORISER à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- de me DONNER délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-05-16

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

La fongibilité des crédits permet à l'assemblée, d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant que le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 n'a pas encore été adopté,

Considérant la procédure réglementaire de reprise anticipée des résultats permettant une estimation de ces résultats avant l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel établi par l'ordonnateur et attestée par le comptable, la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget de l'année 2025 visé par le comptable ainsi que l'état des restes à réaliser établi au 31 décembre,

Considérant que ces derniers documents permettent de justifier une reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur le budget de l'exercice 2026,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose :

- D'ADOPTER le budget primitif 2026 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	358 160.09 €	376 900.00 €
Opérations d'ordre	8 500.00 €	500.00 €
Résultat reporté	10 739.91 €	0.00 €
Total	377 400.00 €	377 400.00 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	24 831.54 €	0.00 €
Opérations d'ordre	500.00 €	8 500.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté		16 831.54 €
Total	25 331.54 €	25 331.54 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- de lui DONNER délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif 2026 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	358 160.09 €	376 900.00 €
Opérations d'ordre	8 500.00 €	500.00 €
Résultat reporté	10 739.91 €	0.00 €
Total	377 400.00 €	377 400.00 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	24 831.54 €	0.00 €
Opérations d'ordre	500.00 €	8 500.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

Résultat reporté		16 831.54 €
Total	25 331.54 €	25 331.54 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

- DECIDE de lui DONNER délégation afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Service de Gestion Comptable l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

6. Subvention au budget « Animations, Culture, Evènementiel Valence »

Monsieur le Maire :

« Ce budget annexe dispose de l'autonomie financière, il est indispensable qu'il dispose d'une ressource afin d'honorer ses dépenses.

Nous avons pris une délibération en décembre 2025 acceptant le versement d'une avance de 40 000 euros à la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel » dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026.

Je vous propose, aujourd'hui, de prévoir une subvention d'équilibre d'un montant de 265 000 euros pour 2026. Pour mémoire, le montant de la subvention était de 224 400 € en 2025.

Comme l'a rappelé Madame Catherine PERE dans son exposé, vous avez accepté en 2025 le versement d'une subvention complémentaire de 40 000 €.

Ce montant de 40 000 € a été inscrit au budget mais la somme n'a pas été versée. Compte-tenu du déficit de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2025, il est donc nécessaire de verser en 2026 une subvention d'un montant un peu plus important afin de rééquilibrer le budget. Il s'agit en quelque sorte d'un « rattrapage » de cette subvention complémentaire.

Le montant de l'enveloppe globale pour l'organisation des animations de l'année 2026 n'est pas augmenté et se fera à budget constant par rapport à 2025.

Je vous propose :

- d'ACCEPTER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel » d'un montant maximum de 265 000 euros,

- de DIRE que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.
La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Je sou mets au vote. Vote à main levée.

Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

C'est l'unanimité, merci. »

DELIBERATION N°2026-02-06-17

OBJET : SUBVENTION AU BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »

Vu les délibérations des 04 mars 2014 et 21 mai 2014 portant création du budget « Animations, culture, évènementiel Valence »,

Vu la délibération en date du 25 juin 2014 précisant que ce budget dispose de l'autonomie financière,

Vu les budgets primitifs de la Commune et du budget « Animations, culture, évènementiel Valence », prévoyant une subvention d'équilibre d'un montant de 265 000 euros,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose :

- d'ACCEPTER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » d'un montant maximum de 265 000 euros,

- de DIRE que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'ACCEPTER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » d'un montant maximum de 265 000 euros,

- DECIDE de DIRE que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.

Monsieur le Maire :

« Donc avant de lever la séance, puisqu'il s'agit du dernier conseil municipal, je voudrais vous remercier toutes et tous dans la diversité de vos opinions et de vos origines pour la manière dont, durant six ans, nous avons œuvré ensemble avec un seul objectif : l'intérêt de Valence d'Agen et la situation de nos administrés.

Nous avons échangé, délibéré, dans le calme, le respect les uns des autres, et en ayant toujours à l'esprit que c'est Valence qui nous rassemble et que ce qui compte, c'est de bien d'œuvrer pour Valence.

De cela, je veux toutes et tous vous remercier.

Mon équipe, bien naturellement, mais aussi celles et ceux qui étaient issus, de l'autre liste, qui ont, entre guillemets "joué le jeu" et qui ont œuvré à nos côtés et encore ce soir en approuvant le budget ; en approuvant d'ailleurs tous les budgets du mandat. C'est un signe de confiance et j'y suis sensible.

Il reste trois semaines et je souhaiterais que nous continuions dans cet état d'esprit.

Dans une démocratie, le débat est important, l'échange aussi, et la diversité des opinions doit être respectée. Mais ce qui compte, c'est que les échanges aient lieu, projet contre projet quant à l'avenir de nos communes, et pas en s'en prenant à un homme ou à une équipe.

Moi, je dois vous dire que je ne vis que moyennement bien, les attaques horribles dont je suis l'objet depuis quelques temps.

Alors vous me direz c'était déjà le cas il y a 6 ans mais cette fois c'est encore plus fort. Ce n'est pas ça la démocratie, ce n'est pas cela la République.

Respecter la Démocratie et la République, c'est échanger, débattre sur des idées et de proposer des projets.

En tout cas, notre équipe dans cette campagne sera respectueuse de tout cela et des autres également.

Et je souhaiterais que ce soit réciproque, même si ce n'est pas très bien parti dans ce domaine, hélas.

Néanmoins, je veux, avant que nous allions trinquer à l'amitié et à la République, remercier celles et ceux qui ne se représentent pas.

Ma fidèle Christiane, qui m'a accompagné de manière formidable durant tout ce mandat, qui m'a parfois supporté.

Mais nous avons formé mieux qu'un duo ; nous avons formé un couple. Et nous avons ensemble œuvré pour Valence, que ce soit ici ou au Conseil Départemental. Et je veux dire à Christiane tous mes remerciements. J'aurais aimé qu'elle accepte de continuer, mais la vérité m'oblige à dire qu'elle m'avait prévenu dès la dernière fois que c'était son dernier mandat.

Elle continuera à nous accompagner, puisqu'elle est Vice-Présidente du Département et que les élections départementales n'auront lieu que dans deux ans.

Donc elle sera toujours à nos côtés. Et je veux, Christiane, vous dire nos remerciements collectifs de toute l'équipe ; les remerciements des Valenciens et si vous le voulez bien, mes remerciements personnels pour tout ce que l'on a fait ensemble et ce que l'on va continuer d'une autre manière à faire ensemble.

Je veux remercier Cathy Pere qui a pris la lourde responsabilité des finances et qui a, aussi, beaucoup œuvré pour tout cela, dans un premier temps en alliant sa vie professionnelle et sa vie d'élue, dans un second temps, en alliant sa vie de loisirs et sa vie d'élue, mais aussi sa vie de remplacement sur le boulot qu'elle fait ailleurs.

Cathy a souhaité réorienter sa vie et je tiens à lui dire que nous la remercions toutes et tous et que n'oublions pas tout ce qu'elle a fait pour Valence et en particulier dans la lourde responsabilité que sont les finances.

Je veux remercier Philippe Gil. Valencien pur sucre. C'est un Valencien de toujours. Il n'a jamais quitté Valence, si ce n'est pour aller faire, pour aller gambader un peu au Stade de France ou d'autres sorties comme celle-là.

Mais c'est une vieille famille valencienne que les Gil. Son père, a œuvré, non seulement, comme bijoutier avant lui, mais a œuvré, également, à la pétanque et dans d'autres associations. Et Philippe, il a quand même fait un nombre de mandat tout à fait considérable puisqu'il y a 30 ans qu'il siège à nos côtés. Je tiens, Philippe, à vous remercier.

Vous êtes quelqu'un d'entier, vous êtes quelqu'un qui n'hésite pas à dire ce qu'il a à dire ; vous êtes quelqu'un de loyal et de fidèle. Et de cela, je tenais vraiment à vous remercier. Vous allez nous manquer, même si la famille reste toujours représentée. J'anticipe un peu les élections, mais enfin. En tout cas, j'espère que la famille sera toujours représentée.

Je veux remercier Victoria, ma fille, qui a accepté à ma demande de se lancer dans cette grande aventure.

Depuis, sa vie a un peu changé parce que quand nous avons été élus pendant le Covid ; elle était célibataire, maintenant elle a un enfant, mon petit-fils, que j'adore, et c'est d'ailleurs réciproque. Mais c'est un petit-fils qui a du tempérament, donc ça l'occupe presque à plein temps, et comme elle vient, de surcroît, de prendre de nouvelles responsabilités à La Dépêche, elle a considéré qu'elle n'avait plus le temps suffisant, même si elle adore Valence et qu'elle était bien parmi nous.

J'espère que ça a été une belle expérience pour toi, que tu en tireras le meilleur et nous regrettons aussi de te voir partir et moi plus que quiconque puisque je suis ton père et c'est assez rare finalement dans un conseil municipal de pouvoir avoir quelqu'un de sa famille et en particulier sa fille.

Je veux remercier Marie-Noëlle. Sa fidélité, son engagement, ses convictions. Elle ne cède rien.

Marie-Noëlle n'a pas souhaité continuer, mais Marie-Noëlle, on vous aime.

Vous êtes courageuse, malgré vos handicaps, mais vous êtes parmi nous et je suis sûr et j'espère que si vous ne trouvez pas le temps et l'énergie de continuer au conseil municipal, vous continuerez au CIAS, à nos côtés.

En tout cas, c'est mon souhait.

Merci pour tout, Marie-Noëlle, et merci pour l'exemple que vous donnez à tout le monde aussi. Vous donnez un exemple de courage, d'engagement et de combativité.

Bien entendu, nous continuerons à avoir une politique en direction des personnes handicapées notamment un gros travail sur l'accessibilité dans les bâtiments et les voiries.

Je veux remercier Patrick Delbecq.

Patrick, que j'ai toujours confondu avec Jean-Luc, jusqu'à une période plus récente, il m'a fallu attendre qu'il m'annonce son départ pour le reconnaître vraiment. Il aura fait deux mandats. Il représentait, avec d'autres, j'y reviendrai tout à l'heure, EDF au sein du conseil municipal et c'est important à Valence d'Agen. Je tiens, Patrick, à vous remercier pour votre engagement. Vous aussi, vous avez un fort tempérament, mais vous avez été quelqu'un de dévoué, de très impliqué dans la vie locale. Merci beaucoup.

Je veux remercier Stéphanie Charpentier qui a fait le maximum pour mener son mandat de la meilleure des manières. Elle l'a fait, je dis le maximum parce qu'elle est infirmière à Agen et ce n'est pas facile de mener en même temps une vie professionnelle lointaine surtout dans un milieu comme les infirmières où il y a un travail considérable et une vie d'écu, plus une vie de mère de famille puisque Stéphanie comme Victoria, ont eu des enfants durant ce mandat.

Je vous remercie Jean-Luc DINIZ-DUPRAT, vous qui n'avez fait qu'un passage furtif puisque à ma grande stupéfaction et même à ma grande contrariété, vous n'avez pas voulu continuer, mais nous devons respecter les positions des uns et des autres.

En tout cas, ça a été un bonheur Jean-Luc, d'abord de mieux vous connaître. De mieux vous connaître parce que vous êtes un type formidable et vous êtes un homme qui portez les valeurs de fraternité, de république et de laïcité.

Merci vraiment Jean-Luc de vous être engagé à nos côtés et nous espérons d'une autre manière continuer à vous voir parmi nous.

Mais je veux aussi remercier celles et ceux issus d'une autre liste.

En premier lieu Patrick Zmuda qui s'est vraiment engagé, qui a été toujours très positif, dans ses avis, dans ses propositions, et qui a été présent, et je veux le remercier plus particulièrement pour l'aide qu'il nous apporte concernant les projets de PR2.

A ce sujet, et en aparté, nous avons eu ici, dans cette salle, vendredi dernier, une réunion assez exceptionnelle, puisque j'avais souhaité que nous occupions un peu le cocotier et que nous montrions que nous étions très déterminés pour être sélectionnés pour ces EPR2.

J'en avais naturellement parlé au Président de la République lui-même quand j'ai eu l'honneur de le recevoir à la Dépêche il y a quelques temps. Mais j'ai bien senti qu'il fallait que l'on redonne un coup de collier. Et donc nous avons organisé, ici, une réunion avec le Préfet de Région, le Préfet de Tarn-et-Garonne, le Préfet du Gers, le Préfet du Lot-et-Garonne, les Présidents consulaires, la Présidente de la Région, les Maires du secteur et d'ailleurs, notamment celui d'Agen et l'ensemble de celles et ceux qui comptent dans ce milieu.

Je peux vous dire que ça a été une belle réunion car le Préfet de Région a été vraiment marqué en me disant qu'il ne pensait pas que nous étions si unis et si rassemblés sur ce dossier et si déterminés. Et je veux, au travers de tout cela, remercier aussi les Agenais, que ce soit le Maire d'Agen, le Département du Lot-et-Garonne ou la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne, même s'ils sont en Aquitaine ; ils étaient à nos côtés et ils se sont très fortement engagés et sans ambiguïté.

Comme d'ailleurs, je remercie le Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne qui était là. Et qui a vraiment souligné que quand les agriculteurs bloquaient le rond-point d'entrée à la centrale, ce n'était pas pour protester contre la centrale, c'était plutôt pour protester contre le Mercosur. Ça avait été tellement dit qu'ils étaient hostiles que je tiens à le remercier publiquement.

Pour ne revenir à vous, Patrick, je vous renouvelle mes remerciements pour votre soutien et pour votre aide durant tout ce mandat.

Je veux remercier Elisabeth Hohol qui a été, aussi, à nos côtés durant tout ce mandat et qui a accompagné l'ensemble de nos projets.

Je veux remercier Xavier Sazy, encore un Valencien pure souche, qui a été élu sur une liste différente, mais qui a participé avec son tempérament, avec son caractère, à nos réunions, mais qui n'a pas fait d'obstruction systématique, pas plus que les autres. Je tiens, Xavier, à vous remercier.

Je tiens à remercier Josiane Furlan pour les mêmes raisons et de la même manière, elle avait été élue, sur une liste différente mais elle nous a accompagné et a voté les budgets comme l'ensemble d'ailleurs des membres de ce groupe,

Et enfin Pascal SiroT qui lui aussi est un valencien de souche de toujours, vieille famille valencienne très connue. Je tiens à le remercier pour son engagement durant tout cela.

Je crois que nous avons bien œuvré ensemble et que nous l'avons fait, je le redis, dans le respect les uns des autres et c'est pour cela que je souhaite que cela dure pendant cette période électorale.

Merci donc à toutes et à tous.

La nouvelle équipe s'installera au mois de Mars et aura à prendre les rênes de la ville pour une durée de 6 ans.

Elle aura à élire son Maire, ses Adjointes, à désigner ses conseillers communautaires. Il faudra ensuite installer la communauté de communes ; c'est la raison qui m'a amené à souhaiter que nous votions le budget maintenant, parce que nous n'aurions pas pu le faire avant le mois de mai ; ce qui est beaucoup trop tard pour engager tous les projets que nous avons et auxquels nous tenons.

Donc merci à toutes et à tous, merci à Christophe et à toute son équipe, que ce soit les finances, que ce soit les services techniques, que ce soit le secrétariat général, nous avons une belle équipe, qui est bien au combat, qui aime Valence et qui travaille pour Valence.

En tout cas, moi je veux vous dire, en terminant, que je suis très fier de ce mandat.

J'ai fait plusieurs mandats de Maire, mais là, nous avons un bilan à nul autre pareil ; nous avons réussi à faire avancer Valence, à l'embellir, à la rendre plus agréable à vivre, à organiser des services publics à nul autre pareil.

Alors, et pour terminer, je vous le dis, je vous aime.

Merci pour tout.

Et maintenant, allons trinquer à tout cela et je vous donne rendez-vous, je l'espère, après les élections, en souhaitant que l'appel que j'ai lancé à la sérénité soit entendu.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Stéphanie CHARPENTIER



Jean-Michel BAYLET

Le procès-verbal du 24 février 2026 a été publié sur le site internet de la ville de Valence d'Agen le 25 mars 2026.